

Les membres de swissPersona profitent

ZURICH TECTA: nouvelle assurance de protection civile et de protection juridique

swissPersona et la Zurich Compagnie d'Assurances ont établi un contrat qui permet aux membres de s'assurer contre les suites fâcheuses lors d'accident en conduisant un véhicule appartenant à la Confédération, respectivement véhicule d'entreprise de la RUAG, Thales et du NCW (sans aéronefs).

Sommes de remboursement

- Assurance de protection civile: CHF 5 000 000.– par cas (maximum deux fois par an) pour les personnes et dégâts matériels (voir aussi les conditions correspondantes dans les CGA)
- Protection juridique lors de procédure pénale ou administrative: CHF 250 000.– par cas dans le cadre des sommes citées ci-dessus (dans la limite indiquée)
- Aucune franchise!

Formulaire d'adhésion

ZURICH TECTA: assurance de protection civile et de protection juridique collective

Je demande couverture d'assurance:

No. de personnel	
Nom	
Prénom	
Adresse	
NPA, domicile	
Date de naissance	
Téléphone privé	
Téléphone prof.	
E-mail	
Section	
À partir de	

Date

Signature

Prime

Prime par mois: CHF 2.50

Envoyer le formulaire dûment rempli et signé à: Roland Murer,
Caissier central swissPersona, Parkstr. 4, 6440 Brunnen

